PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE 2022 - 2025



Une continuité éducative cohérente entre les différents temps d'accueil de l'enfant : Scolaire – Périscolaire – Extrascolaire - Associatif sur le territoire Rumillien.



Table des matières

Identi	ification	3
Introd	luction :	4
l Prés	sentation et analyse de territoire :	4
1)	Données générales éclairant le contexte éducatif	4
a)	Situation et spécificités géographiques	4
b)	Eléments démographiques	5
c)	Eléments socio-économiques	5
d)	Forces et faiblesses	5
e)	Contraintes spécifiques du territoire	6
2)	Présentation de l'organisation éducative et de loisirs actuels	6
a)	Ecoles existantes et Répartition des élèves	6
b)	Etat des lieux	7
c)	Direction Education Jeunesse	7
d)	Richesse associative	8
e)	Projets d'école	8
f)	Transport scolaire	8
g)	Locaux et équipements	9
II La d	concertation	10
a)	De qui émane le projet	10
b)	Démarche de communication	11
c)	Démarche de concertation avec les phases d'élaboration et échéancier	11
III Sc	héma de développement :	12
a)	Elaboration et mise en œuvre	12
b)	Restructuration de la Direction Education Jeunesse	15
c)	Orientations éducatives	16
d)	Politique Jeunesse	17
e)	Plan mercredi	17
f)	Charte des intervenants en cours d'élaboration	17
g)	Organisation de la journée	18
IV) Le	es instances consultatives de pilotage, de suivi et de décision du P.E.D.T	20
a)	Composition	20
b)	Mode de fonctionnement et prise de décision	20
c)	Périodicité des réunions	21
d)	Commissions de travail	21
V La	démarche d'évaluation	21
VI Co	nclusion	21
Date	d'élaboration du document : Février 2022Erreur ! Signet non de	éfini.

IDENTIFICATION

Date d'élaboration du document : Février 2022

Nom du correspondant : Patrice Vinatier

Fonction : Directeur Adjoint de l'Education et de la jeunesse

Adresse : BP 100 74152 Rumilly Cedex

Téléphone : 04.50.64.69.20

Adresse électronique : patrice.vinatier@mairie-rumilly74.fr

INTRODUCTION:

Malgré le contexte sanitaire inédit actuel et des mesures drastiques reliées déstabilisant l'organisation et le fonctionnement éducatif sur les différents temps de l'enfant scolaires/Périscolaires/Extrascolaires/Associatifs sur le territoire de Rumilly, les élus, les équipes éducatives d'enseignement et d'animation s'impliquent, néanmoins, dans un nouveau projet éducatif de territoire.

Afin d'accompagner la mise en place du plan mercredi et le projet d'agrément en accueil collectif de mineurs des temps périscolaires du matin, du midi et du soir, il est demandé aux communes de rédiger un Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.).

Celui-ci va concerner pour la ville de Rumilly un public âgé de 3 à 11 ans – les enfants scolarisés à l'école primaire.

Précédemment, la ville de Rumilly avait défini un Projet Educatif Local (P.E.L.) pour les années 2013 à 2017. Le P.E.D.T. signé en 2015 s'en inspira largement puisqu'il en est une variation et a été reconduit par un avenant pour un an en 2018.

Ainsi, les valeurs qui sont le fondement du P.E.L. sont reprises ici dans le nouveau P.E.D.T.

A cet effet, ce nouveau P.E.D.T. présentera, en premier lieu, un état des lieux précisant les spécificités de notre territoire rumillien, en second lieu, l'approfondissement de la continuité éducative cohérente du temps de l'enfant au centre du dispositif sur ses temps Scolaires/Périscolaires/Extrascolaires et notamment la restructuration de la D.E.J. qui s'inscrit pleinement dans les axes incontournables de l'étroite collaboration constructive entre les équipes éducatives d'enseignement et les équipes éducatives d'animation.

I PRESENTATION ET ANALYSE DE TERRITOIRE :

1) Données générales éclairant le contexte éducatif

a) Situation et spécificités géographiques

La ville de Rumilly a tenu une place stratégique par le passé, notamment par sa situation sur l'axe Chambéry - Aix les Bains - Genève, étant même durant une période une ville de garnison abritant plus de 10 000 personnes. Perdant quelque peu de son influence au profit d'Annecy, elle est l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt et voit sa population considérablement augmenter, attirant de nouveaux habitants par la qualité de vie qu'elle propose et son dynamisme économique, en étant de plus en plus urbaine sans renier ses origines rurales toujours présentes.

Rumilly est située au sud-ouest du département de la Haute-Savoie, à mi-chemin entre les agglomérations d'Annecy et d'Aix-les-Bains. Au cœur de l'Albanais, elle est le chef-lieu d'un canton qui regroupait il y a peu encore 17 communes pour 32 000 habitants. Ces communes qui constituent la Communauté de Communes du Canton de Rumilly Terre de Savoie font dorénavant partie d'un canton plus vaste accueillant la Communauté de Communes d'Alby, portant ainsi le nombre d'habitants de ce nouveau canton à plus de 40 000 habitants.

Rumilly est encadrée par deux rivières encaissées, le Chéran et la Néphaz qui ont constitué des ressources et joué le rôle de barrières naturelles. La commune s'étend sur une superficie de 1689 hectares, à une altitude de 334 mètres à la Mairie. L'environnement proche est collinaire mais se transforme rapidement au-delà des limites de la commune pour devenir montagneux. La Ville de Rumilly est l'une des six villes-porte du Parc naturel régional du massif des Bauges avec Aix-les-Bains, Albertville, Annecy, Chambéry et Ugine. La mission « Parc/Ville-Porte » a pour objectif de renforcer les liens et développer de nouveaux partenariats avec les agglomérations et villes qui entourent le Massif des Bauges.

Rumilly est donc situé dans les Préalpes françaises, au sein d'une vallée verdoyante favorable aux exploitations agricoles mais aussi au développement économique.

b) Eléments démographiques

Le nombre d'habitants de Rumilly augmente régulièrement depuis de nombreuses années. Ainsi, la population de 16 145 habitants aujourd'hui (source INSEE) a ainsi augmenté de plus de 16% en 14 ans puisque la population était de 13 852 habitants en 2007.

Rumilly a une population plutôt familiale avec un remarquable équilibre entre les 2 tranches d'âge des 0-14 ans et des 30-44 ans (21,3% et 21,4 respectivement de la population totale).

Cette population familiale est composée de 1685 enfants de 3 à 10 ans. Sa pyramide des âges est équilibrée avec cependant un léger creux de population entre 15 et 29 ans (qui peut s'expliquer par le départ des jeunes en formation professionnelle, des lycéens, des étudiants et des jeunes adultes).

On peut noter que les enfants âgés de 3 à 10 ans étaient 1500 en 2012, soit une augmentation de 12% en comparaison à aujourd'hui.

La part de population étrangère est de 12%, taux supérieur à ceux observés en Haute-Savoie (10%) en Rhône Alpes et en France (7%) soit une augmentation de 3% depuis 2015.

En 2021, la population de Rumilly compte 6600 ménages alors qu'elle en comptait 4389 en 1999. Ce nombre a ainsi augmenté de 57%, soit un taux plus élevé que celui de l'augmentation de la population.

Près de 65% des ménages ont emménagé il y a moins de 10 ans, signe d'une certaine mobilité de la population.

c) Eléments socio-économiques

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée reste en forte proportion celle des ouvriers (38%) suivie des employés (26%) et des professions intermédiaires (21%).

L'emploi sur le territoire est marqué par une très forte présence de l'industrie 37% et une place non négligeable des commerces, transports et services divers à 32%.

Le taux de chômage est actuellement de 8,4% sur Rumilly, contre 8% au niveau national et 7% pour la Haute-Savoie. Si le revenu médian des rumilliens augmente régulièrement, il est moins élevé qu'en Haute-Savoie : 1582 € contre 1942 € en 2011.

d) Forces et faiblesses

La ville de Rumilly apparaît comme un territoire dynamique, en expansion et qui attire de nombreuses familles qui souhaitent trouver des logements à des prix plus abordables dans la région. Elles peuvent trouver à Rumilly de nombreuses infrastructures : gare, hôpital, pompiers, établissements scolaires, équipements sportifs et culturels, etc.

Il convient de souligner que la ville de Rumilly est au palmarès 2022 villes et villages où il fait bon vivre actuellement classée 1ére au niveau départemental des villes de Haute-Savoie entre 10 000 et 20 000 Habitants et 222éme au niveau national.

On y trouve donc des conditions de vie agréables tout en conservant une proximité d'agglomérations plus importantes.

En outre, la baisse de la natalité au niveau national a eu des impacts sur Rumilly déterminant un changement d'évolution de la population et en particulier une baisse des effectifs scolaires malgré les récentes constructions immobilières.

En revanche, les effectifs périscolaires et extrascolaires sont en nette augmentation par un besoin de garde de plus en plus important en particulier sur le temps de restauration et sur les accueils collectifs de mineurs (A.C.M.).

Un indéniable effet des constructions à moyen terme devrait encore modifier l'évolution de nos effectifs. Les besoins accrus en A.C.M. non couverts sur les vacances ont d'ores et déjà nécessité la reprise de l'A.L.S.H. de l'association OSCAR « Ecle » afin d'augmenter la capacité d'accueil de 125 à 200 correspondant aux besoins de la population pour l'été 2022. La réorganisation de la D.E.J. a pour objectif notamment d'intégrer cette augmentation de places d'A.C.M. d'été.

De plus, le territoire bénéficie de réseaux déjà constitués entre les différents partenaires éducatifs grâce aux réseaux des travailleurs et bailleurs sociaux, au Comité d'Education à la Santé à la Citoyenneté Inter Etablissement (CESCIE) ou d'autres instances sociales (P.M.S., Association Passage, CLSPD).

e) Contraintes spécifiques du territoire

Le territoire de Rumilly se transforme rapidement par une évolution d'une population nouvelle qui a des attentes différentes en besoin culturel, de garde et d'accompagnement éducatif.

Cette population nouvelle est plus mobile (travaille souvent à l'extérieur de Rumilly) et est attirée par les prix de l'immobilier moins onéreux que sur le reste du département.

D'autre part, il reste une forte population ouvrière et une population immigrée ayant des enfants nécessitant plus, à priori, d'accompagnement éducatif et scolaire.

2) Présentation de l'organisation éducative et de loisirs actuels

a) Ecoles existantes et Répartition des élèves

ETABLISSEMENTS PUBLICS	Effectifs 2014/2015	Effectifs 2015/2016	Effectifs 2021/2022
ECOLES MATERNELLES			
Champ du Comte	127	119	87
Prés Riants	104	92	77
Centre	155	171	122
Joseph Béard	104	98	86
TOTAL	490	480	372
ECOLES ELEMENTAIRES			
Léon Bailly	128	136	133
Albert André	180	175	147
Joseph Béard	108	154	181
René Darmet	320	341	293
TOTAL	736	806	754
TOTAL ECOLES PRIMAIRES	1226	1286	1126
COLLEGE			
Le Clergeon	818	840	661
Collège du Chéran			533
TOTAL COLLEGE	818	840	1194
LYCEES			
Professionnel "Porte des Alpes"	500	468	414
L'Albanais	1039	1128	1265

TOTAL SECONDAIRE	1539	1596	1679
TOTAL PUBLIC	3 583	3 722	3999

ETABLISSEMENTS PRIVES	TOTAL 2021 EFFECTIFS	TOTAL 2015 EFFECTIFS
Clairjoie	59	60
Jeanne d'Arc	403	420
Collège Démotz	757	788
Lycée Démotz	416	439
Total Démotz	1173	1400
TOTAL	1732	1880

Le nombre d'enfants scolarisés dans le primaire, public et privé confondu, est de 1685.

b) Etat des lieux

Le territoire communal révèle une grande richesse. D'une part, en raison du grand nombre d'enfants et de jeunes présents. D'autre part, grâce à un tissu éducatif et associatif constituant un maillage remarquable.

Ainsi, la ville de Rumilly est dynamisée par plus d'une centaine d'associations qui interviennent dans de nombreux domaines : sport, culture, loisirs et vie sociale, éducation, formation, insertion, solidarité, social, santé, environnement, agriculture, économie, développement local, anciens combattants, politique. A travers tous ces domaines, elles sont ainsi un grand nombre à œuvrer auprès des enfants.

La ville se caractérise également par différentes instances permettant de rassembler autour de multiples thématiques des partenaires éducatifs :

- Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Inter Etablissement (CESCIE),
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- Le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires.

c) Direction Education Jeunesse

Pour encadrer tous ces temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, l'équipe de la Direction Education jeunesse est actuellement composée de :

- 15 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles ayant le CAP petite enfance
- 28 Animateurs,
- 2 Directeurs des Accueils Collectifs de Mineurs,
- 2 Directeurs adjoints des Accueils Collectifs de Mineurs,

En sus, d'autres personnes travaillent à la DEJ :

Direction Education-Jeunesse- Page 7 sur 22

- 1 Directrice,
- 1 Directeur adjoint,
- 1 Responsable « Jeunesse »,
- 1 Coordonnatrice temps de midi,
- 1 référent d'équipe de 3 écoles sur le temps de midi,
- 5 Assistantes administratives chargées d'accueil,
- 1 Responsable de la restauration scolaire,
- 1 Chef de cuisine,
- 1 Second de cuisine,
- 7 Agents polyvalents de restauration,

Soit 66 agents permanents, qui, durant le temps périscolaire, sont en charge :

- Des temps de midi encadrés pour les Maternelles par les A.T.S.E.M. et pour les élémentaires par les animatrices(teurs) avec une restauration de qualité sous forme de cuisine centrale avec liaison chaude et préparation culinaire sur place,
- Des accueils tous les matins de la semaine, le midi et les soirs (lundi, mardi, jeudi et vendredi),
- Des ateliers éducatifs dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à la Scolarité,
- Deux Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) sur les mercredis et les petites vacances (Mosaïque pour les enfants scolarisés en maternel et Do'Minos pour les enfants scolarisés en élémentaire,
- Un séjour de quatre nuitées.

d) Richesse associative

L'association O.S.C.A.R. propose un large panel d'activités régulières en extrascolaire, tout au long de l'année.

D'autres associations organisent également des accueils de loisirs, de façon complémentaire et temporaire, ainsi que des stages : le Football club sportif Rumilly Albanais, Albanais Seyssel Judo Pays de Savoie – Judo Rumilly, Rugby Rumilly – RCSR, les Scouts et guides de France qui proposent pour ces derniers également des séjours.

Enfin, d'autres associations établies en dehors de Rumilly ont malgré tout une influence sur les familles et leurs enfants, notamment pour ce qui est des séjours. Il s'agit de la Fédération des Œuvres Laïques 74 (mais également dans le cadre des Semaines de lutte contre le racisme) et ProLynx, basé à Seyssel.

e) Projets d'école

En annexe.

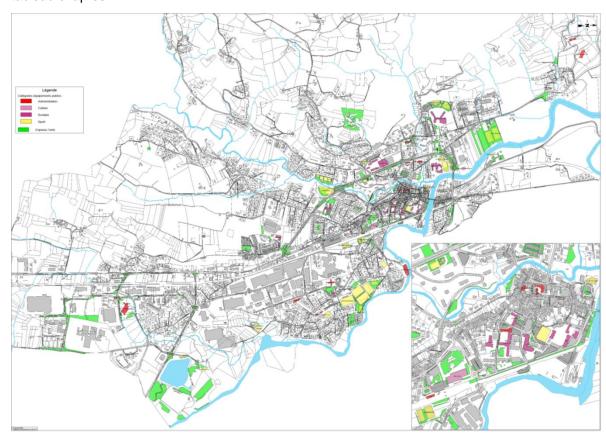
f) Transport scolaire

La commune finance le transport scolaire de la ville. Le service est géré par la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie sous le contrôle du Conseil Départemental. Il existe

quatre circuits de transport pour les enfants d'âge élémentaire – il n'y avait que trois circuits jusqu'en 2010.

g) Locaux et équipements

La Mairie de Rumilly dispose d'un très grand nombre d'équipements détaillé sur la carte et le tableau ci-après.



NUMERO	TYPE	NOM
67		OSCAR
44	Administration	Trésor Public
45	Administration	CCAS
46	Administration	Police Municipale
47	Administration	Ancienne Gendarmerie
48	Administration	Pompiers
49	Administration	Centre Technique Municipal
50	Administration	Gare
51	Administration	Mairie
61	Administration	Direction Education Jeunesse
118	Administration	Nouvelle Gendarmerie
138	Boulodrome	Robert Ramel
78	Centre de Loisirs	Do'Minos
79	Centre de Loisirs	Mosaïque
80	Centre de loisirs	Ecle
132	Centre de Tir	Chevaliers Tireurs Rumilliens
60	Cinéma	Les lumières de la ville
130	Club de boxe	Boxing Club

33	Collège	Démotz	
38	Collège	Clergeon	
40	Collège	Chéran	
95	Déchetterie	de Broise	
74	Ecole	Ecole de Musique Danse Théâtre	
28	Ecole Elémentaire	Albert André	
30	Ecole Elémentaire	Léon Bailly	
35	Ecole Elémentaire	Démotz	
124	Ecole Elémentaire	René Darmet	
31	Ecole Maternelle	Centre	
37	Ecole Maternelle	Champ du Comte	
41	Ecole Maternelle	Clairioie	
42	Ecole Maternelle	Prés Riants	
43	Ecole Primaire	Jeanne D'Arc	
142	Ecole Primaire	Joseph Béard	
62	Gymnase	Roux Duplatre	
63	Gymnase	du Clergeon	
65	Gymnase	du Clergeon du Lycée de l'Albanais	
66	Gymnase	du Champ du Comte	
139	Gymnase	de Monery	
77	Halte-Garderie	Croq'Lune	
32	Lycée	Démotz	
39	Lycée	Albanais	
36	Lycée Professionnel	Porte des Alpes	
40	Lycée Professionnel	Sainte-Thérèse	
137	Musée	de l'Albanais	
57	Office de Tourisme	De L'Albanais	
72	Piscine		
127	Piste d'Athlétisme	du Lycée de l'Albanais	
149	Piste de Karting		
53	Plan d'eau	Base de Loisirs	
147	Plateau extérieur	du Collège	
141	Pôle culturel	Quai des Arts	
134	Skate-Park		
64	Stade	du Bouchet	
71	Stade	des Grangettes	
145	Stand de tir	du S.O.R	
133	Terrain de	Paint-ball	
135	Terrain de football	de l'Aumône	
146	Terrain de football	du Lycée	
148	Terrain de football	du Collège	
144	Terrain de rugby	des Bauges	
143	Terrain de sport	du Groupe Scolaire Démotz	
128	Terrain multisports	du Bouchet	
131	Terrain multisports	du Champ du Comte	
73	Terrains de	Tennis	

II LA CONCERTATION

a) De qui émane le projet

La commune est à l'initiative du projet et le pilote.

La concertation pour le P.E.D.T. s'est amorcée lors de l'élaboration du P.E.L. mais aussi à travers les différents dispositifs évoqués précédemment qui rassemblent les partenaires éducatifs. Plus spécifiquement pour le P.E.D.T., dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, une équipe projet avait été constituée rassemblant les élus et services municipaux concernés ainsi que des représentants de l'Education Nationale (Inspecteur, directeurs d'écoles), des représentants de parents et la Communauté de Communes Terre de Savoie de Rumilly.

Depuis, les questions relevant des affaires scolaires/Périscolaires/Extrascolaires sont confiées au comité consultatif.

Cette instance de concertation en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires traite des affaires courantes et des évolutions dans ces domaines et rassemble des élus concernés, des représentants de la Direction Education Jeunesse, des représentants de l'Education Nationale et des représentants de parents d'élèves.

b) Démarche de communication

Plusieurs supports de communication sont utilisés :

Guide de rentrée :

Afin de diffuser les informations le plus judicieusement possible un guide de la rentrée scolaire (cf. annexe) est distribué dans le cahier de liaison de tous les élèves en juin, afin que les familles puissent anticiper sur leur organisation de la rentrée suivante. Ce guide est ensuite disponible dans différents lieux stratégiques recevant le public concerné.

Site internet :

Le Projet Educatif De Territoire sera distribué à tous les partenaires éducatifs et sera disponible sur le site internet de la commune : http://www.mairie-rumilly74.fr/

Le site internet est un outil de communication qui reprend toutes les informations utiles aux familles concernant les activités de la direction Education Jeunesse.

➤ Le Rumilly-J'y vis :

Il s'agit d'un journal d'information municipal distribué dans toutes les boîtes aux lettres permettant d'informer tous les habitants des actions communales.

Panneaux lumineux :

3 panneaux sont installés sur la commune diffusant les informations concernant la Direction Education Jeunesse telles que les inscriptions scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Portail famille :

Les familles ont un accès à ce portail où elles trouvent des informations. Elles peuvent communiquer, poser des questions et faire différentes démarches reliées à nos activités.

Portail des écoles :

En accord avec les directrices d'école, nous faisons aussi passer des informations relatives aux actions municipales en direction des familles par ce biais.

WhatsApp D.E.J.-Ecoles :

Moyen de communication réactif entre les directrices d'écoles et les cadres de la Direction Education Jeunesse répondant dans les plus brefs délais aux besoins organisationnels liés à la situation sanitaire actuelle et/ou aux situations urgentes afin d'assurer l'encadrement des enfants des écoles primaires dans un souci de solidarité collective.

c) Démarche de concertation avec les phases d'élaboration et échéancier

Phase d'élaboration :

- Mise en place de la réorganisation,
- Développer la relation de confiance, d'échanges, de coordination, de coopération et de collaboration entre les équipes éducatives enseignantes et les équipes éducatives d'animation,
- Mise en œuvre de projets communs afin de donner un sens commun pourquoi nous sommes ensemble avec au centre du dispositif : l'enfant.
- Réajuster et développer des pistes d'amélioration éducative dans un esprit collectif.

Echéancier:

- Commission Education Enfance Jeunesse: Début Février 2022,
- Conseil municipal : Début Février 2022,
- Comité consultatif (Comité de pilotage) : Début Mars 2022,
- Comité de pilotage : Début Avril 2022,
- Comité de pilotage : Début Juin 2022,
- Finalisation du P.E.D.T.: Fin Juin 2022.

III SCHEMA DE DEVELOPPEMENT:

a) Elaboration et mise en œuvre

Préambule:

Les valeurs de Rumilly évoqués dans le P.E.D.T. sont le respect, la responsabilité, la solidarité, l'égalité, la citoyenneté, la laïcité.

Ensuite, les orientations prioritaires concernant les différents accueils de l'enfance, l'ouverture aux autres et au monde, les accès à la culture, au sport et aux loisirs, la parentalité, la prévention, la citoyenneté et la participation, le soutien aux partenaires éducatifs seront bien présentes.

Enfance:

Les orientations prioritaires :

Proposer des accueils de loisirs de proximité de qualité durant les mercredis, les vacances et également durant le temps périscolaire (accueils matins, midis et soirs). Pour cela, il conviendra de :

- permettre l'accès des enfants à des loisirs éducatifs et diversifiés tout en assurant leur sécurité physique et morale.
- garantir un encadrement par du personnel formé et qualifié,
- garantir une continuité éducative entre les différentes structures : municipales, associatives et scolaires,
- assurer une restauration de qualité : accessible à tous et offrant une diversité des menus grâce à une fabrication sur place et un circuit de production court,
- proposer des séjours qui ouvrent sur le monde et sur les autres,
- favoriser la mixité des publics : selon les sexes, leur origine sociale et sur le plan intergénérationnel.
- lutter contre toutes les formes de discriminations,
- proposer un appui à la réussite des enfants notamment en soutenant les acquisitions de compétences des enfants (socle commun des connaissances et des compétences).

L'ouverture aux autres et au monde :

L'éducation d'une personne, sa construction et son développement personnel ne peuvent se concevoir seulement dans une approche individuelle mais également dans une nécessaire ouverture aux autres et au monde. Il s'agit d'une priorité pour la ville de Rumilly, les enfants et les jeunes qui vivent sur son territoire.

Les orientations prioritaires :

 L'ouverture aux autres qui permet de construire un monde meilleur où chacun se respecte et se comprend. Être capable d'écouter l'autre, entendre son point de vue, admettre ses arguments, faire preuve d'empathie, s'enrichir de la différence sont des compétences qui s'acquièrent progressivement et dès le plus jeune âge. L'apprentissage de la culture, de la différence, de la connaissance des peuples étrangers et surtout des richesses qu'ils nous apportent.

- Il s'agit également d'être ouvert aux personnes porteuses de handicap et aux publics fragiles.
- Cette ouverture sur autrui ne peut se réaliser que si elle est menée conjointement avec la découverte et la connaissance de soi : être capable de savoir qui l'on est, ce qui nous correspond et pourquoi, d'où l'on vient et où l'on va. Ce sont des étapes essentielles dans la construction de chaque individu et que la ville de Rumilly souhaite favoriser. Tout comme elle souhaite aider les jeunes à découvrir leurs compétences et les valoriser.
- L'ouverture au monde commence par la connaissance de ce qui nous entoure. Cette démarche consiste à découvrir notre environnement le plus proche (les différents lieux d'accueil, Rumilly et ses alentours) pour s'en éloigner progressivement. Cette démarche peut être abordée sous différents angles : environnemental et écologique, culturel, social, économique, urbain, sociologique ... Ainsi, on donne les moyens aux enfants et aux jeunes de mieux appréhender le contexte dans lequel ils évoluent mais aussi de le conscientiser par rapport au monde qui les entoure. Ils peuvent alors en devenir les acteurs réfléchis et se mobiliser sur des sujets qui dépassent l'environnement proche.

L'accès à la culture, aux sports, aux loisirs :

Les temps libres qui peuvent être occupés par des activités culturelles, sportives ou de loisirs prennent de nos jours une place croissante. La ville de Rumilly s'implique et soutient les projets et actions dans ces domaines.

Chacun étant porteur de culture, il est nécessaire d'apprendre à en connaître toutes les formes, pour mieux appréhender le monde, s'y situer, pouvoir y agir individuellement comme collectivement. Il apparaît dès lors primordial pour la jeunesse rumillienne qu'elle puisse faire cet apprentissage culturel dès son plus jeune âge.

Cet aspect doit être complété par une ouverture sur les sports et les loisirs qui contribuent à l'épanouissement de chacun. La pratique sportive est l'occasion également d'influer sur l'éducation physique, la santé, la connaissance de soi, le ludique. Le sport a ces vertus de favoriser le lien social, d'être aussi un outil de prévention et d'insertion.

Plus largement, toutes les formes de loisirs qui contribuent à l'épanouissement personnel dans le respect des autres sont à soutenir.

Les orientations prioritaires :

Rendre accessible à tous culture, sport et loisirs par :

- Des activités proposées en adéquation avec les besoins et les aspirations des 3-11 ans, sans discrimination aucune,
- Une politique tarifaire adaptée,
- Un soutien aux partenaires qui s'engagent particulièrement auprès de l'enfance
- Une communication accessible à tous,
- Des actions de médiation entre professionnels et publics,
- Des actions favorisant les liens intergénérationnels.

La parentalité :

Les parents sont les premiers éducateurs et leur rôle est des plus importants dans les apprentissages, l'épanouissement et la socialisation d'un enfant.

Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant, évolutif et adapté à la personnalité de son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir.

Être parent, cela procure des moments intenses d'émotion et l'on peut vivre les plus grandes joies comme éprouver de grandes difficultés. Dans une société en perpétuelle mutation, il n'est pas forcément évident de trouver sa juste place et un équilibre harmonieux dans la famille. La ville souhaite apporter son soutien à l'exercice de la parentalité.

Les orientations prioritaires :

- Développer les actions d'aide à la parentalité,
- Développer le lien social en favorisant les échanges entre parents, entre parents et enfants,
- Permettre l'expression parentale dans un cadre adapté,
- Favoriser la participation des parents à la vie des structures,
- Mutualiser les informations du réseau de professionnels,
- Favoriser le travail des partenaires.

La prévention :

La ville de Rumilly a engagé depuis plus de 20 ans maintenant une politique de prévention de la délinquance. Les actions qui en ont découlé portent aujourd'hui leurs fruits et ont permis de développer différentes formes de prévention au travers des réseaux qui se sont élaborés.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté Inter Établissements (CESCIE) est ainsi un comité à vocation transversale réunissant de nombreux partenaires de l'éducation et qui permet d'intervenir en amont sur les questions de santé et d'addictions auprès notamment des élèves du primaire.

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Les orientations prioritaires :

- Soutenir les partenaires de la prévention et l'association Passage en particulier,
- Soutenir l'éducation à la santé et à la citoyenneté via le CESCIE :
 - Soutenir l'éducation à la vie affective et à la sexualité.
 - Favoriser la médiation sociale et citoyenne,
 - Soutenir tous les aspects de la santé dans l'éducation : psychologique, physiologique, alimentaire,
- Être en mesure d'aider les enfants à lutter contre toutes les formes d'addiction et en particulier l'utilisation excessive des écrans,
- Favoriser une meilleure connaissance des acteurs de la prévention par les enfants,
- Respecter les rythmes de vie des enfants et les faire connaître.
- Lutter contre toute forme d'incivilité.

La citoyenneté et la laïcité :

La citoyenneté, avec son contenu de droits et de devoirs est un élément incontournable du P.E.D.T. et il s'agit, en la mettant ainsi en avant, de reconnaître la qualité de citoyen de tout individu puisqu'il est membre et habitant de la cité, de la ville. Favoriser la citoyenneté, c'est

souhaiter rendre chaque enfant membre actif de sa commune. C'est ensemble qu'une ville, une société se construisent, c'est donc avec la mobilisation de chacun, la participation de tous que l'on peut réussir. Les années voient décliner progressivement cette implication citoyenne et il est de notre devoir de la solliciter, de faciliter son éclosion.

Dans le même temps, cet engagement citoyen doit se faire dans le respect de l'autre selon un principe de laïcité. Cette valeur républicaine, la laïcité, s'ajoute aux valeurs citées en amont et, selon les mêmes préceptes, est présente de façon transversale dans tout le P.E.D.T. Elle se décline ainsi dans le comportement de chacun, adultes comme enfants mais aussi dans les différents moments de la journée ou de vie commune.

Les orientations prioritaires :

- Favoriser la participation des enfants en faisant émerger leurs idées, leurs envies dans chacune des structures. Valoriser l'expression et le sens critique.
- Favoriser également la participation des parents et plus largement des familles et donc des citoyens. Cela peut provenir de réunions publiques ou privées, de fêtes de quartier ou de fêtes de voisin, en encourageant les initiatives.
- Ouvrir la Mairie et son fonctionnement à la connaissance du public.
- Soutenir et développer une éducation civique définissant les droits et devoirs de chacun.
- Renforcer les actions de mémoire.

Le soutien aux partenaires éducatifs :

Les parents et les familles, l'Éducation Nationale, les associations, les institutions (CAF, CD, Rumilly « Terre de Savoie », SDJES...) et les services municipaux sont tous engagés, à travers des réseaux existants et à renforcer, vers un même but : accompagner, ensemble et du mieux qu'il se doit, les enfants dans leur éducation. Des projets sont construits ensemble, des réseaux se créent, une histoire s'invente. Le soutien de la Mairie peut prendre différentes formes : humaines, financières ou matérielle.

b) Restructuration de la Direction Education Jeunesse

Afin de développer une relation de confiance entre les équipes éducatives d'enseignement et les équipes éducatives d'animation dans l'idée d'une étroite collaboration constructive au sein des écoles, la restructuration de la D.E.J. doit favoriser une cohérence éducative sur les différents temps de l'enfant désormais placé au centre du dispositif.

A cet effet, il a été décidé qu'à partir du 1^{er} avril 2022, 3 Pôles seraient mis en œuvre officiellement afin de répondre aux besoins des enfants, des enseignants et des animateurs.

Voir organigramme, en annexe.

Afin de placer l'enfant au centre du dispositif dans les meilleures conditions, il était opportun de favoriser la Qualité de Vie au Travail et ainsi fidéliser les équipes éducatives d'animation et de restauration :

- ✓ Proposer des emplois du temps non morcelé,
- ✓ La possibilité de poser ses congés avec une marge de liberté en concertation en fonction des contraintes et besoins du service,
- √ Valoriser les compétences des agents par une cotation adaptée de leur poste,
- √ Légitimer les cadres dans leur posture de responsable,
- ✓ Obtenir une meilleure lisibilité de l'organigramme hiérarchique.

Pour encadrer tous ces temps scolaires périscolaires et extrascolaires, l'équipe de la Direction Education jeunesse sera, désormais, composée de :

- 15 Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,
- 40 Animateurs.

Toutes ces personnes sont également détenteurs du P.S.C1. Sept d'entre elles ont un B.P.J.E.P.S., ou C.P.J.E.P.S. trois un B.A.F.D.

Alain Bollon a formé les intervenants du C.L.A.S. à l'évaluation des ateliers éducatifs. Enfin, une formation sur la communication non violente, la prise en charge des enfants en difficulté, sur la relaxation, sur l'autorité bienveillante auprès des enfants a été mise en œuvre.

Parallèlement à cette avancée pour les équipes, la réorganisation a eu aussi comme objectif d'améliorer la coordination et la cohérence éducative entre les équipes éducatives enseignantes et d'animation. En effet, les responsables de pole, sont référents d'école et doivent travailler avec les directrices d'école sur le suivi des enfants sur les différents temps.

En sus, d'autres agents assurent des missions administratives et en cuisine centrale au sein de la D.E.J. :

- 1 Directrice,
- 1 Directeur adjoint,
- 1 Responsable « Jeunesse »,
- 1 Assistante de direction.
- 3 Responsables de Pôles :
 - Responsables Scolaire/Péri/Extrascolaire « Do'Minos »,
 - Responsable Scolaire/Péri/Extrascolaire « Mosaïque »,
 - Responsable Scolaire/Périscolaire « Maternelles »,
- 3 Responsable de Pôles Adjoint :
 - Responsable adjoint Scolaire/Péri/Extrascolaire à l'école Joseph Béard,
 - o Responsable Adjoint Scolaire/Péri/Extrascolaire à l'école René Darmet,
 - o Responsable Adjt Scolaire/Péri/Extrascolaire école Léon Bailly/Albert André,
- 3 Coordonnateurs/Animateurs de projets,
- 4 Assistantes administratives chargées d'accueil et ou d'achat,
- 1 Responsable de la restauration scolaire,
- 1 Chef de cuisine.
- 1 Second de cuisine,
- 7 Agents polyvalents de restauration.

Soit 74 agents permanents, qui peuvent accéder aux formations du CNFPT, bénéficier d'accès à des concours, à un suivi de carrière avec la Direction des Ressources Humaines. Des entretiens de reprise du travail après un arrêt maladie dépassant un mois sont également réalisés. Une évaluation par an est effectuée au cours de laquelle chacun revient sur l'année écoulée et peut formuler des souhaits de formation.

c) Orientations éducatives

Les orientations prioritaires : Soutien éducatif :

- Apporter un soutien aux parents et aux familles,
- Mener une politique d'appui aux écoles et établissements scolaires pour favoriser la réussite scolaire en :
 - Mettant à disposition du personnel d'appui : ATSEM et agents d'entretien assurant un service de restauration scolaire,
 - Mettant à disposition des locaux adaptés et sécurisés, y compris pour les enfants porteurs de handicap, tout en veillant à une mutualisation de l'occupation des locaux scolaires,

- Assurant le besoin en équipement et en fournitures scolaires,
- Accompagnant les activités culturelles, sportives et de loisirs dans les établissements scolaires, notamment par l'implication des éducateurs sportifs, ainsi que l'ensemble des services municipaux.
- Apporter un soutien au milieu associatif afin de développer le lien social et contribuer à la dynamique du territoire, en :
 - Mettant à disposition des associations les équipements existants de manière rationnalisée.
 - Valorisant le monde associatif par l'organisation de manifestations municipales,
 - Attribuant des subventions aux associations dans le cadre d'une enveloppe budgétaire, d'un ensemble de critères et d'une contractualisation à réaliser,
 - Rédigeant et en mettant en place des conventions d'objectifs avec les associations.
- Développer le lien social, c'est :
 - Favoriser les actions de l'Espace Croisollet envers les personnes ou les familles isolées,
 - o Favoriser les échanges entre parents et jeunes enfants,
 - o Maintenir une politique de subventionnement et d'aide financière.
- Garantir une relation stable et équilibrée avec les partenaires institutionnels en engageant un dialogue constant.

d) Politique Jeunesse

Même si la D.E.J. intervient d'ores et déjà sur la tranche des 11-15 ans par l'intermédiaire du C.M.J. et une étroite collaboration avec OSCAR en direction de la jeunesse jusqu'à 18 ans, et la mise en place de chantiers éducatifs chaque année, une réelle politique « Jeunesse » est en cours de réflexion selon plusieurs axes :

- Création d'un poste de Responsable « Jeunesse » depuis mai 2021 (Diagnostic « Jeunesse » fin 2021),
- Convention de partenariat avec OSCAR afin de cibler la jeunesse et les accompagner dans une démarche éducative,
- Projets en cours de réflexion et d'élaboration afin de combler les carences éducatives sur les petites et grandes vacances et favoriser le déploiement d'une nouvelle politique jeunesse.

e) Plan mercredi

En annexe.

f) Charte des intervenants en cours d'élaboration

Projet en annexe.

g) Organisation de la journée

Se reporter également au Guide de la rentrée scolaire en annexe qui recense tous les horaires par école ainsi que toutes les activités de loisirs proposées.

Accueil du matin :

De 7h20 ou 7h30, selon les écoles, jusqu'à 8h20 ou 8h35 moment où les enseignants prennent le relais, la mairie organise un temps d'accueil du matin dans chacune des écoles. C'est un temps calme pour les enfants durant lequel ils sont accueillis en douceur pour permettre une transition entre la nuit qui vient à peine de se terminer et la journée qui commence. Les enfants ont accès, s'ils le souhaitent, à des jeux de société, du dessin, du coloriage ou des petites activités manuelles nécessitant peu de matériel et qu'ils peuvent pratiquer en autonomie.

Accueil du midi :

Pour le repas du midi, la pause s'effectue de 11h30 à 13h30 dans la majorité des écoles.

L'organisation mise en place veille à ce qu'il y ait une individualisation de l'accueil et une prise en charge de l'enfant qui soit respectueuse de son rythme. Malgré un fonctionnement avec un self dans les écoles élémentaires qui pourrait avoir tendance à éclater des groupes constitués, il est fait attention à ce que des animateurs soient référents de groupes d'enfants. Et suivent ainsi ces derniers durant toute la durée du repas. De même, les ATSEM restent à table avec les enfants de maternelle et partagent le même repas depuis un an maintenant. Repas qui ne 45 excéder minutes, une règle interne été pas qui Ensuite, différentes activités sont proposées aux enfants avec une variété d'intensité. Des temps calmes concluant toujours le temps de restauration scolaire. De plus, les équipes ont été formées à des méthodes de relaxation permettant de proposer ce retour au calme. Enfin, un relais d'information s'effectue entre les animateurs et les enseignants par l'intermédiaire d'interlocuteurs identifiés pour assurer cette mission.

Pour les plus jeunes, un temps de sieste est proposé, si possible, après le repas sans attendre la réouverture de l'école à 13h30 – ce qui est le cas dans deux écoles maternelles : Champ du comte et Joseph Béard.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) encadrées par l'Education Nationale se déroulent uniquement le midi car, le soir, beaucoup d'activités sont proposées.

Accueil du soir :

Deux formes d'activités différentes sont proposées après l'école :

- Ateliers éducatifs « C.L.A.S. »,
- Accueils du soir.

Ateliers éducatifs : « C.L.A.S. »

Ces ateliers sont organisés par la Direction Education Jeunesse qui en définit le contenu et les encadre. La Caisse d'Allocations Familiales verse une aide financière dans le cadre de ce CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Et ce sont les enseignants qui déterminent les enfants concernés par le dispositif. Ainsi, un contrat est signé et une évaluation est effectuée en commun avec les enfants, leur famille, l'Education Nationale et la DEJ.

Depuis plusieurs années, un travail en amont est réalisé en juin : on connaît les ateliers, les enseignants qui repèrent les enfants qui pourraient être concernés. Ce qui permet de faire démarrer les ateliers beaucoup plus tôt dans l'année scolaire : mi-septembre, soit un mois plus tôt que précédemment.

Ces ateliers sont gratuits pour les familles. Le taux d'encadrement est d'un adulte pour 5 enfants.

Ces ateliers sont tournés vers une politique familiale d'intégration des familles. Ils sont représentatifs d'un partenariat réussi entre différents partenaires éducatifs.

Accueils du soir :

Des espaces de loisirs sous formes d'îlots sont mis à disposition des enfants dans les écoles maternelles et dans les écoles élémentaires.

Un accueil est proposé dans toutes les écoles. Une surveillance est assurée, des activités peuvent être proposées : jeux collectifs, jeux de société, activités manuelles simples, etc.

Les parents récupèrent leurs enfants dès la fin de leur activité professionnelle.

Accueils collectifs de mineurs :

Mercredis: Voir Projet Pédagogique en annexe:

2 ACM sont proposés pour les enfants des écoles la journée ou la demi-journée :

- Structure de Do'Minos accueillant les enfants « Elémentaire » de 6 à 11 ans.
- Structure de Mosaïque accueillant les enfants « Maternelles » de 3 à 5 ans.

Pour le fonctionnement de Do'Minos et Mosaïque, se reporter en annexe à leur projet pédagogique.

Petites et grandes vacances :

Durant les petites et grandes vacances, les deux structures ont un mode de fonctionnement avec un accueil en demi-journée ou en journée.

Scolaire - périscolaire :

Il est important de souligner qu'un travail commun a été réalisé entre les différentes équipes éducatives : enseignants, directeurs, animateurs, afin d'établir des règles de vie communes aux différentes structures recevant du public.

Il est envisagé de signer une charte de l'intervenant éducatif pour synthétiser les comportements adoptés par chacun dans un document qui aura vocation à fédérer les différents acteurs.

Les activités pédagogiques complémentaires sont d'ores et déjà liées et organisées sur le temps périscolaire de la pause méridienne afin que l'enfant, au centre du dispositif, soit placé dans les meilleures conditions pour accéder aux savoirs,

De même, il existe un lien entre les projets d'écoles et le P.E.D.T. Il s'agit plus d'une intention commune que d'éléments spécifiques. Mais il va de soi malgré tout que l'on retrouve des similarités dès lors que l'on parle de notion de rapports entre tous visant une harmonie de vie en société où la nature a toute sa place : respect, tolérance, différence, d'accès à la culture et à des activités sportives, de pédagogie différenciée, de renforcement du lien avec les familles, d'améliorer le langage.

En outre, il conviendra d'être particulièrement vigilant sur les moments de transition pour les enfants qui passent d'un temps d'activité scolaire à une activité périscolaire afin que cela se déroule dans les meilleures conditions de sécurité physique et affective.

Enfin, une attention particulière sera accordée aux instances et autres points de rencontre qui permettent de garantir une continuité éducative :

- Conseils d'école.
- Travail collaboratif autour des PAI (Projet d'Accueil Individualisé),

- Réunions d'équipes éducatives pour des conseils pluridisciplinaires rassemblant les équipes enseignantes et d'animation mais aussi médecin et psychologue scolaire et parfois d'autres partenaires extérieurs (orthophoniste, psychomotricien),
- Conseils d'enfants, etc.,

Cette approche pluridisciplinaire associant en particulier scolaire et périscolaire (et indirectement l'extrascolaire), permet de croiser les regards sur les parcours éducatifs des enfants et d'avoir une vue d'ensemble afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et de leurs familles.

IV) LES INSTANCES CONSULTATIVES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET DE DECISION DU P.E.D.T.

La ville de Rumilly dispose de plusieurs instances de pilotage des actions enfance – jeunesse. Le pilotage du P.E.D.T. pourrait avoir tendance à démultiplier ce type de groupe et pourrait diluer le pilotage éducatif nécessaire. Pour pallier cet inconvénient et optimiser les instances de pilotage, voici la composition, le mode de fonctionnement et la prise de décision, la périodicité des réunions :

a) Composition

- La Commission Education Enfance Jeunesse composée d'élus et de techniciens de la ville est un organe qui travaille sur les orientations de la Direction Education Jeunesse examinées par le Conseil Municipal.
- Le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires est une instance composée d'élus de la commune et de techniciens, de représentants de l'éducation nationale et de parents d'élèves (A.D.E.R.). Il traite des affaires courantes dans les domaines de l'école, du péri et de l'extrascolaire et fait remonter les difficultés et travaille sur les solutions.
- Le Comité consultatif en charge des affaires scolaires, péri et extrascolaires élargi (comité de pilotage) :
- des représentants municipaux (élus, techniciens) : de l'enfance jeunesse, des affaires sociales et de la petite enfance, des affaires culturelles, des affaires sportives et de la vie associative, de la prévention, de la communication,
- des représentants institutionnels : éducation nationale du primaire et du secondaire (D.D.E.N., D.A.S.D.E.N.), S.D.J.E.S., C.A.F., Conseil Départemental, communauté de communes du canton de Rumilly,
- des bailleurs sociaux,
- des représentants des parents et des jeunes,
- des partenaires associatifs.
 - Conseil Municipal, instance de décision et de validation en délibération municipal des projets et dossiers évoqués et validés en commissions et en comités.
 - COTEJ: Comité Technique Education Jeunesse: Instance de techniciens, Directeurs, Responsable de Pôles, Coordonnateurs, Animateurs de projets.

b) Mode de fonctionnement et prise de décision

Le comité de pilotage, en formation plénière, rassemble beaucoup de personnes et dans cette forme, sa vocation sera de valider des orientations proposées par des groupes de travail.

En effet, selon les nécessités au regard de l'actualité du secteur, un ou des groupes de travail pourra être réuni afin d'étudier des dossiers tels que les locaux scolaires, la carte scolaire.

Des sujets purement éducatifs seront également abordés pour engager un débat entre les différents partenaires et permettre un partage d'expérience mais aussi de dégager des consensus sur les besoins des enfants et des jeunes dans leurs parcours éducatifs.

Il conviendra ainsi de former un réseau éducatif dynamique constitué de tous ces partenaires permettant d'être en phase avec les orientations prioritaires du P.E.D.T., sans être déconnecté du terrain.

c) Périodicité des réunions

- ✓ Commission Education Enfance Jeunesse : tous les 2 mois,
- ✓ Comité consultatif : tous les semestres,
- ✓ Conseil municipal: tous les mois,
- ✓ Comité de Pilotage Education Jeunesse : toutes les 3 semaines,
- ✓ Comité Technique Education Jeunesse : toutes les 2 semaines.

d) Commissions de travail

Une transversalité sera mise en œuvre afin que les diverses instances se retrouvent entre groupes de travail, techniciens, élus, équipes éducatives d'enseignement et équipes éducatives d'animation sous forme de réunion collective afin de suivre, réajuster ou réactualiser les projets et les adapter aux situations rencontrées.

V LA DEMARCHE D'EVALUATION

L'évaluation pourra revêtir différentes formes, entre l'évaluation annuelle effectuée en comité de suivi et qui aura vocation à être généraliste et parfois à cibler quelques actions en particulier et les évaluations internes aux actions qui sont réalisées également annuellement mais qui font l'objet de bilans intermédiaires et de réajustements quotidiens. En effet, comme dans tout projet et en particulier lorsque l'on touche à l'humain, des adaptations constantes sont nécessaires pour trouver le bon équilibre dans la relation qui se noue entre l'enfant et son accompagnateur ou intervenant éducatif.

VI CONCLUSION

Dans le Projet Educatif De Territoire de la ville de Rumilly, ont été définies les orientations prioritaires éducatives pour les enfants en âge d'être scolarisés à l'école primaire. Un travail de précision sera engagé ensuite quotidiennement pour mettre en œuvre le P.E.D.T., y compris dans son évaluation. Ainsi, la ville souhaite garantir une qualité dans les parcours éducatifs en accord avec tous les partenaires intervenants auprès des enfants.

Annexes:

Guide de la rentrée scolaire

Organigramme D.E.J.

Plan mercredi

Projet de Charte des intervenants éducatifs

Projet pédagogique de Do'Minos

Projet pédagogique de Mosaïque

Plan de situation des équipements

Sources et références :

Statistiques de l'INSEE

Diagnostic du PEL de la ville de Rumilly - 2011

Projet Educatif Local de la ville de Rumilly – 2013 / 2017

Projet Educatif Territorial de la ville de Rumilly - 2015 / 2018

Analyse des Besoins Sociaux du Centre Communal d'Action sociale de la ville de Rumilly – 2014

Généraliser les PEDT – Outils pour la refondation de l'école. Janine Bouvat, Renaud Chiron, Philippe Courtesseyre, Claire Leconte. Dossier d'experts. Territorial éditions.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre

Décret n° 2013-705 du 2 août 2013, modifié par le décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014, portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République